

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2352

24 septembre 2013

SOMMAIRE

Badic Commerce s.à r.l.	112896	CETP II Vienna Finance S.à r.l.	112856
Barrilux S.A.	112896	CETP II Vienna S.à r.l.	112856
Beaver Creek	112850	Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l.	112853
BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	112850	Cidron Iugo S.à r.l.	112853
Brilli Invest S.A.	112850	Citrus Junos S. à r. l.	112856
Business & Decision Luxembourg S.A. ..	112876	Clavier S.A. SPF	112857
Business Team S.à r.l.	112851	Climalux S.A.	112857
Cable TV S.A.	112851	CMP II S.à r.l.	112857
CapMan Mezzanine V Manager S.A.	112851	Compagnie Anglaise S.à r.l.	112859
CapMan Public Market Investment S.à r.l.	112852	Compass Printing Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	112855
CapMan Public Market Manager S.A.	112852	Confi s.à r.l.	112859
Carfin S.A.	112855	Confi s.à r.l.	112859
Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l.	112852	Corporate Jet S.à r.l.	112855
Carne Global Financial Services Luxembourg	112854	CRC Breeze Finance S.A.	112858
CCM S.à r.l.	112856	CREL Issuance S.à r.l.	112858
Celandine Investments S.A.	112856	CROWN Premium Private Equity Buyout	112858
CEP III IHP S.à r.l.	112851	Dasos Forinv 2	112858
CEP III Investment 20 S.à r.l.	112850	Dome 3 0909 S. à r.l.	112858
CEP III Investment 21 S.à r.l.	112851	Dome 4 0909 S.à r.l.	112859
CEP III Investment 2 S.à r.l.	112850	Dossen Finance S.à r.l.	112857
Cerberus Nightingale 2	112854	Dossen Holding S.à r.l.	112857
CEREP Valmy S.à r.l.	112853	Duchy Investments S.à r.l.	112859
Cerfontaine	112854	InterDental Zahntechnik S.à r.l.	112860
CETP II Advisor S.à r.l.	112853	Level 3 Communications	112896
CETP II Co-Invest S.à r.l.	112853	Patron Taurus S.à r.l.	112861
CETP II Foundry S.à r.l.	112852	Phoenix III Mixed R	112866
CETP II Imola S.à r.l.	112852	Plana S.à r.l.	112869
CETP II Mercury S.à r.l.	112855	PL Holdings S.à r.l.	112876
CETP II Ruby S.à r.l.	112854	QP Elgin Holdings S.à r.l.	112880
CETP II TS Finance S.à r.l.	112854	RBC Finance S.à r.l./B.V.	112883
CETP II TS S.à r.l.	112855	SRE Portfolios Luxembourg	112894
		SRE Waterloo Holding Sàrl	112889

Beaver Creek, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 123.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEAVER CREEK

Référence de publication: 2013108705/10.

(130132634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

BM Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108714/10.

(130132963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Brilli Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 143.004.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108726/10.

(130132012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEP III Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 128.356.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III Investment 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108794/12.

(130131935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEP III Investment 20 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 173.058.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III Investment 20 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108795/12.

(130131954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEP III Investment 21 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.799.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III Investment 21 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108796/12.

(130131955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEP III IHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.312.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CEP III IHP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108797/12.

(130131932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Business Team S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.780.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108728/10.

(130132321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108733/10.

(130132076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CapMan Mezzanine V Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 155.571.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108743/10.

(130132946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CapMan Public Market Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 143.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108744/10.

(130132956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 140.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108745/10.

(130132951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Carlyle Strategic Partners II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.359.082,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 145.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108748/10.

(130131835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Foundry S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.566.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Foundry S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108818/12.

(130131963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 163.487.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Imola S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108820/12.

(130131948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Advisor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.923.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Advisor S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108816/12.

(130131953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.888.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Co-Invest S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108817/12.

(130132518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CEREP Valmy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.332.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108812/10.

(130132682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Cheyne Deutsche Fond I GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 116.419.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Christina Horf.

Référence de publication: 2013108754/10.

(130131871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Cidron Iugo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.110.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108756/10.

(130133035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 370.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.596.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108749/10.

(130132796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Cerberus Nightingale 2, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 140.095.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108751/10.

(130132516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Cerfontaine, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 105.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CERFONTAINE

Référence de publication: 2013108752/10.

(130132630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Ruby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.500.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Ruby S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108822/12.

(130131961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II TS Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.042.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II TS Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108823/12.

(130131950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 159.255.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Mercury S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108821/12.

(130131962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II TS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.054.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II TS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108824/12.

(130131929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Compass Printing Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108766/10.

(130132855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Corporate Jet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 82.313.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013108767/10.

(130132702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Carfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 63.773.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108776/10.

(130132206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CCM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 168.348.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108782/10.

(130132928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Celandine Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.999.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108786/10.

(130132126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Citrus Junos S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 150.736.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108829/10.

(130132707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Vienna Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.970.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Vienna Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108825/12.

(130131952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CETP II Vienna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 171.362.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

CETP II Vienna S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108826/12.

(130131951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Clavier S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 171.221.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108830/10.

(130131976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Climalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 17.165.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013108831/10.

(130132452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CMP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 135.328.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108833/10.

(130132807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.349.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Dossen Finance S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108875/12.

(130132456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dossen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.341.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013

Dossen Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108876/12.

(130132457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dasos Forinv 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.302.

—
Rectificatif remplace le dépôt du 4 juillet n° L130111580

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dasos Forinv 2

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013108868/12.

(130132172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dome 3 0909 S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.704.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Dome 3 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108872/12.

(130131944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CRC Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 114.853.

—
Die Bilanz am 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013108848/10.

(130132941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CREL Issuance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 168.154.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREL Issuance S.à r.l.

Référence de publication: 2013108849/10.

(130132404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

CROWN Premium Private Equity Buyout, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 89.394.

—
Les comptes annuels au 31. Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013108850/10.

(130133033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Compagnie Anglaise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8378 Kleinbettingen, 9, rue de Kahler.

R.C.S. Luxembourg B 11.796.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 juillet 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013108835/10.

(130132324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Confi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 130.341.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 31/07/2013.

Référence de publication: 2013108836/10.

(130132713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Confi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 130.341.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013108837/10.

(130132714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Dome 4 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.730.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Dome 4 0909 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013108873/12.

(130131945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Duchy Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Polyxeni KOTOULA / Jorge PEREZ LOZANO

Manager / Manager

Référence de publication: 2013108878/12.

(130132315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

InterDental Zahntechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 125.881.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am vierundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Sind erschienen:

1. Herr Bernhard Schumacher, Zahntechnikermeister, geboren in Bachem, (Bundesrepublik Deutschland), am 14. September 1958, wohnhaft in D-66679 Losheim am See, Brechkaul 24.

2. Herr Siegfried Hohn, Zahntechniker, geboren in Saarburg, (Bundesrepublik Deutschland), am 31. Oktober 1971, wohnhaft in D-54456 Tawern, Im Brühl 7.

3. Herr Heinrich Ferdinand, Zahntechniker, geboren in Altenkessel, (Bundesrepublik Deutschland), am 15. März 1954, wohnhaft in D-66333 Völklingen, Jupiterstrasse 86.

Die Komparenten erklären alleinige Inhaber zu sein sämtlicher Anteile der Gesellschaft INTERDENTAL ZAHN-TECHNIK S. à r. l., welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtssitz in Junglinster am 30. März 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 1075, vom 6. Juni 2007.

Die Anteile der Gesellschaft sind wie folgt aufgeteilt:

1. Herr Bernhard SCHUMACHER, ein (1) Anteil,

2. Herr Siegfried HOHN, ein (1) Anteil,

3). Herr Heinrich FERDINAND, ein (1) Anteil.

Sodann haben die Komparenten sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengefunden, zu der sie sich ordentlich und formgerecht einberufen erklären, und haben den amtierenden Notar ersucht, folgenden Beschluss, den sie einstimmig gefasst haben, zu beurkunden:

Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt das Gesellschaftskapital von fünfzehntausend Euro (15.000.- EUR) eingeteilt in drei (3) Anteil von je fünftausend Euro (5.000.-EUR) neu einzuteilen in einhundertfünfzig (150) Anteile von je einhundert Euro (100.- EUR). Die Anteile der Gesellschaft sind demnach wie folgt aufgeteilt:

1. Herr Bernhard SCHUMACHER, fünfzig (50) Anteile,

2. Herr Siegfried HOHN, fünfzig (50) Anteile,

3. Herr Heinrich FERDINAND, fünfzig (50) Anteile.

Dementsprechend erhält Artikel 6 der Satzung folgenden Wortlaut.

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehntausend Euro (15.000.- EUR) aufgeteilt in einhundertfünfzig (150) Anteile von jeweils hundert Euro (100.- EUR).“

Alsdann erklärt Herr Heinrich FERDINAND fünfundzwanzig (25) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Bernhard SCHUMACHER zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Bernhard SCHUMACHER, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Alsdann erklärt Herr Heinrich FERDINAND fünfundzwanzig (25) Anteile an der genannten Gesellschaft unter den gesetzlichen Gewährleistungen an den dies annehmenden Herrn Siegfried HOHN zum Nominalpreis abzutreten, worüber hiermit Quittung und Titel bewilligt wird.

Herr Siegfried HOHN, welcher erklärt die Statuten sowie die finanzielle Lage der Gesellschaft zu kennen, ist ab dem heutigen Tage in alle mit den zedierten Gesellschaftsanteilen verbundenen Rechten und Pflichten eingesetzt.

Nach diesen Anteilsabtretungen wird das Gesellschaftskapital fortan wie folgt gehalten:

1) Herr Bernhard SCHUMACHER, fünfundsiebzig (75) Anteile,

2) Herr Siegfried HOHN, fünfundsiebzig (75) Anteile.

Herr Heinrich FERDINAND erklärt sein Amt als administrativer Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung niederzulegen.

Die Gesellschafter Bernhard SCHUMACHER und Siegfried HOHN geben Herrn Heinrich FERDINAND Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. SCHUMACHER, S. HOHN, H.FERDINAND, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 29 juillet 2013. Relation: REM/2013/1338. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 1. August 2013.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2013111765/62.

(130135342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2013.

Patron Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.162.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of July.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Patron Investments IV S.à r.l., a limited liability company with registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.456, here represented by Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 8th, 2013.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Patron Taurus S.à r.l." (the Company).

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio. The object of the Company is also to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in all countries.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets, including without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may borrow in any form and issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) per each share.

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 13 of these articles of association.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation by a manager in a meeting by conference call or by other similar means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 14. The Company's year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 15. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits is at the free disposal of the shareholder's general meeting. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 17. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by Patron Investments IV S.à r.l., prenamed.

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two (2). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Emmanuel Mougeolle, director, born in Épinal, France, on July 3rd, 1977, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Mrs Géraldine Schmit, director, born in Messancy (Belgium) on November 12th, 1969, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.456, ici représentée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, résidant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Patron Taurus S.à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille. La société peut également accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, le développement et l'exploitation de toute opération mobilière et immobilière situé dans tout pays.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse, certificats, parts bénéficiaires et warrants ainsi que et toute sorte d'instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux issus du produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières à ses filiales, à des sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des présents statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres

un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication sera considérée comme une participation en personne à la réunion. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites Patron Investments IV S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés préqualifiés représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à deux. Sont nommés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Mr Emmanuel Mougeolle, gérant de Sociétés, né à Épinal, France, le 3 juillet 1977, demeurant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et
 - Madame Géraldine Schmit, gérant de Sociétés, née à Messancy (Belgique) le 12 novembre 1969, résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
2. Le siège social de la société est établi à 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2013. LAC/2013/33570. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2013.

Référence de publication: 2013112552/289.

(130135624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Phoenix III Mixed R, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 111.628.

In the year two thousand thirteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), its registered office at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.589,

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2013,

and

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Niedenu 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, and registered with the commercial register of the district court of Frankfurt am Main (Germany) under number HRA 45772,

hereby represented by Maître Patrick Chantrain, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2013,

the appearing parties being hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The above mentioned proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Phoenix III Mixed R, a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), whose registered office is at 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 8 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 337 of 15 February 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.628 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The Shareholders, represented as above mentioned, have recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend article two (2) of the articles of association of the Company which shall read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.";

2. Miscellaneous

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolved to amend article two (2) of the articles of association of the Company which will from now on read as follows:

« **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of equity stakes, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stakes. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.".

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

PHOENIX HOLDCO I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), son siège social au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.589,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Chantrain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

et

PHOENIX HOLDCO 2 GmbH & Co. KG, une société de droit allemand, ayant son siège social au Niedenau 61-63, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée auprès du registre de commerce du tribunal d'arrondissement de Frankfurt am Main (Allemagne) sous le numéro HRA 45772,

représentée aux fins des présentes par Maître Patrick Chantrain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 juin 2013,

les comparants étant ci-après collectivement dénommés les «Associés».

Les procurations susmentionnées, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Phoenix III Mixed R, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 35, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 8 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 337 du 15 février 2006 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.628 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, ont reconnu avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article deux (2) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

2. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

Les Associés décident de modifier l'article deux (2) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la Société inclut également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts, d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire soussigné par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. CHANTRAIN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 27 juin 2013. Relation: DIE/2013/8227. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 août 2013.

Référence de publication: 2013112561/178.

(130136080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Plana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 179.181.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

Wert Investment Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 132.726 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which it hereby declares to incorporate:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art.1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name "Plana S.à r.l." (the Company), which is governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever (including by way of joint venture) and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest directly or indirectly in the acquisition and management of a portfolio of real estate, patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting its sole shareholder.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares each in registered form, each with a nominal value of EUR 1 (one euro), each subscribed and fully paid-up, and each with such rights and obligations as set out in the Articles.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Company will not have more than one shareholder.
- 6.2. Each share entitles the shareholder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.3. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with articles 189 and 190 of the Law, and article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.4. A shareholder register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by the sole shareholder. Ownership of shares will be established by an entry in the register.
- 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits provided by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

- 7.1. The Company is managed by one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder which sets the term of their office. The manager(s) need not be a shareholder.
- 7.2. The managers may be dismissed by the sole shareholder at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the sole shareholder fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, by the manager, or if there is more than one manager, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting. Such a meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company and in any event in Luxembourg.
- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the single manager or if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. Sole shareholder resolutions**Art. 12. Powers and Voting rights.**

- 12.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. The sole shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him.

Art.13. Form. As there will not be more than one shareholder in the Company, the decisions of the sole shareholder may be taken in writing, in accordance with article 193 of the Law.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. The sole shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

15.2. The sole shareholder has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distributions it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder of the Company; and

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be the shareholder, appointed by a resolution of the sole shareholder which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole shareholder of the Company.

VII. General provision

17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription and Payment

The Sole Shareholder represented as stated above, hereby declares to subscribe all the 12,500 shares of the Company having a nominal value of EUR 1 each, and to fully pay-up such shares by means of a contribution in cash in an amount of EUR 12,500 (the Cash Contribution). The Cash Contribution shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Cash Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Cash Contribution on the Company's bank account.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2013.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Sole Shareholder resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company and represented as stated above, takes the following resolutions:

(a) the Sole Shareholder sets the number of managers (gerants) at 1 (one) manager;

(b) the Sole Shareholder appoints as sole manager of the Company for an unlimited period of time Mr. Jakub Jasica, employee, born on 25 April 1979, in Katowice, Poland, whose professional address is at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg; and

(c) the Sole Shareholder establishes the registered office at 6C, Rue Gabriel Lippmann, L - 5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juillet,
par-devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU:

Wert Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 132.726 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Plana S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique, ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique.

2.2. Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous quelque forme que ce soit (y compris sous la forme d'entreprise commune) et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir directement ou indirectement dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille immobilier, de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou d'émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et

engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant son associé unique.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales chacune sous forme nominative, ayant chacune une valeur nominale de EUR 1 (un euro), chacune souscrite et entièrement libérée, et chacune avec les droits et obligations prévus dans les Statuts.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. La Société n'aura pas plus d'un associé.

6.2. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.3. La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi et de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé. La propriété des parts sociales sera établie par une inscription au registre des associés.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommé(s) par résolution de l'associé unique, lequel fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables par l'associé unique n'importe quand (ad nutum).

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus de un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion. Une telle réunion sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société, et en tous cas, au Luxembourg.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Décisions de l'associé unique

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. L'associé unique pourra se faire représenter en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art.13. Forme. Vu que la Société n'aura pas plus d'un associé, les décisions de l'associé unique pourront être prises par écrit, conformément à l'article 193 de la Loi.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier Janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. L'associé unique peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'associé unique décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Il pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique;
- (iv) il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique.

VII. Disposition générale

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription et Libération

L'Associé Unique déclare souscrire toutes les 12.500 parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1 chacune, et les libérer entièrement au moyen d'un apport en numéraire de EUR 12.500 (l'Apport en Numéraire). L'Apport en Numéraire sera affecté au compte capital social nominal de la Société.

Le paiement en vertu de l'Apport en Numéraire a été certifié au moyen d'un certificat de blocage qui confirme la disponibilité du montant de souscription payé en vertu de l'Apport en Numéraire sur le compte bancaire de la Société.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date des présentes et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique représentant la totalité du capital de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus adopte les résolutions suivantes:

(a) L'Associé Unique fixe le nombre de gérants à 1 (un) gérant;

(b) L'Associé Unique nomme en tant que gérant unique de la Société pour une durée indéterminée M. Jakub Jasica, employé, né le 25 avril 1979, à Katowice, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duché de Luxembourg;

(c) L'Associé Unique établit le siège social de la société au 6C, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112563/364.

(130136196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Business & Decision Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 4, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 94.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2013108696/10.

(130132967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

PL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.344.913,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.047.

In the year two thousand and thirteen, on eleventh day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

There appeared:

Abris CEE Mid-Market Fund LP, a Jersey limited partnership with registered office at PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 2QP, registered with the Trade Register of Jersey under number 959, acting through

its manager Abris EMP Capital Partners Limited, here represented by Maître John Colleran, lawyer, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

ABRIS CEE Mid-Market Fund II LP, a Jersey limited partnership, with its registered office in Jersey at the address Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Heller, Jersey JE42QP, Great Britain, registered by Jersey Financial Services Commission under number 1399 acting through its manager Abris EMP Capital Partners Limited, here represented by Maître John Colleran, lawyer, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

ABRIS CEE Mid-Market Fund II-A LP, a Jersey limited partnership, with its registered office in Jersey at the address Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Heller, Jersey JE42QP, Great Britain, registered by Jersey Financial Services Commission under number 1477 acting through its manager Abris EMP Capital Partners Limited, here represented by Maître John Colleran, lawyer, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are all the shareholders of PL Holdings S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151.047, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 15, 2010, published in the Mémorial C, number 482 on March 5, 2010. The Company's articles have been modified for the last time by notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), dated April 3, 2013, published in the Mémorial C number 1573 on July 2, 2013.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following agenda for the present extraordinary general meeting of the Company:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight euros (EUR 35,638,158.-) to bring it from its present amount of fifty eight million seven hundred six thousand seven hundred fifty five euros (EUR 58,706,755.-) to ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen euros (EUR 94,344,913.-) by the creation and the issuance of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35,638,158) new ordinary shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

Subscription and paying up of the thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35,638,158) New Shares by FM Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 136.624 (hereinafter referred to as "FM Holdings") by a contribution in kind consisting of one hundred eleven thousand four hundred eighty three (111,483) shares held by FM Holdings in FM Bank PBP S.A., a joint stock company with registered office in Warsaw at Domaniewska 39 A 02-672 Warsaw, entered in the register of entrepreneurs of the KRS register held by the District Court for the Capital City of Warsaw XIII Commercial Division under KRS number of 30330, REGON 01098125, NIP 5261021021 ("FM Bank PBP").

2. Amendment of the first sentence of article 8 of the Company's articles of association (all other provisions thereof remaining unchanged) to reflect the proposed increase of the share capital as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen euros (EUR 94,344,913.-) represented by ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen (94,344,913) ordinary shares of one euro (EUR 1.-) each. (...)"

Then, the general meeting of shareholders unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight euros (EUR 35,638,158.-) to bring it from its present amount of fifty eight million seven hundred six thousand seven hundred fifty five euros (EUR 58,706,755.-) to ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen euros (EUR 94,344,913.-) by the creation and the issuance of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35, 638,158) New Shares.

Subscription and Payment

The thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35,638,158) New Shares are subscribed for by FM Holdings, pre-named, as a new shareholder of the Company, here represented by Maître John Colleran, lawyer, with professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy of FM Holdings, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The new shareholder FM Holdings has declared to subscribe for and fully pay up the thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35,638,158) New Shares by a contribution in kind consisting of one

hundred eleven thousand four hundred eighty three (111,483) shares held by FM Holdings in FM Bank PBP. Proof of the existence and value of the contribution for an amount of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight euros (EUR 35,638,158.-) has been given, by delivery of (i) a contribution certificate dated 11 July 2013 and issued by FM Holdings, and (ii) a valuation certificate dated 11 July 2013 and issued by the Company.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to subsequently amend the first sentence of article 8 of the articles of association of the Company (all other provisions thereof remaining unchanged) to reflect the issuance of thirty five million six hundred thirty eight thousand one hundred and fifty eight (35,638,158) New Shares as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen euros (EUR 94,344,913.-) represented by ninety four million three hundred forty four thousand nine hundred and thirteen (94,344,913) ordinary shares of one euro (EUR 1.-) each... (...)."

Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person representing the appearing parties, who is known to the notary, by first name, last name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le onze juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Ont comparu:

Abris CEE Mid-Market Fund LP, un limited partnership de Jersey ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 2QP, immatriculé auprès du Trade Register de Jersey sous le numéro 959, agissant par l'intermédiaire de son manager Abris EMP Capital Partners Limited, ici représenté par Maître John Colleran, avocat, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

ABRIS CEE Mid-Market Fund II LP, un limited partnership de Jersey ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 2QP, immatriculé auprès du Trade Register de Jersey sous le numéro 1399 agissant par l'intermédiaire de son manager Abris EMP Capital Partners Limited, ici représenté par Maître John Colleran, avocat, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

ABRIS CEE Mid-Market Fund II-A LP, un limited partnership de Jersey ayant son siège social à PO Box 1075, Elizabeth House, 9 Castle Street, St. Helier, Jersey JE4 2QP, immatriculé auprès du Trade Register de Jersey sous le numéro 1477 agissant par l'intermédiaire de son manager Abris EMP Capital Partners Limited, ici représenté par Maître John Colleran, avocat, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de PL Holdings S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 151.047, constituée par acte authentique de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, numéro 482, le 5 mars 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 3 avril 2013 suivant acte de Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C numéro 1573 du 02 juillet 2013.

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont demandé au notaire soussigné d'acter l'ordre du jour suivant pour la présente assemblée générale extraordinaire de la Société:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit euros (EUR 35.638.158,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions sept cent six mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 58.706.755,-) à quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros (EUR 94.344.913,-) par la création et l'émission de trente-cinq millions six cent trente-

huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription et libération de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) Nouvelles Parts Sociales par FM Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B136.624 (ci-après "FM Holdings") par apport en nature de cent onze mille quatre cent quatre-vingt-trois (111.483) actions détenues par FM Holdings dans FM Bank PBP S.A., une société anonyme ayant son siège social à Domaniewska 39A 02-672, Varsovie, enregistrée au registre des entrepreneurs du registre KRS tenu au Tribunal de Varsovie (Cour régionale - Division commerciale) sous le numéro KRS 30330, REGON 01098125, NIP 5261021021 («FM Bank PBP»).

2. Modification de la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions restant inchangées) afin de refléter la diminution et l'augmentation envisagées du capital souscrit comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros (EUR 94.344.913,-) représenté par quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize (94.344.913) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. (...)».

Par la suite, l'assemblée générale extraordinaire des associés a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit euros (EUR 35.638.158,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-huit millions sept cent six mille sept cent cinquante-cinq euros (EUR 58.706.755,-) à quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros (EUR 94.344.913,-) par la création et l'émission de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) Nouvelles Parts Sociales.

Souscription et Libération

Les trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par FM Holdings, susmentionnée, comme nouvel associé de la Société, ici représentée par Maître John Colleran, avocat, résidant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration de FM Holdings, signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le nouvel associé FM Holdings a déclaré souscrire et libérer les trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature de cent onze mille quatre cent quatre-vingt-trois (111.483) actions détenues par FM Holdings dans FM Bank PBP.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport d'un montant de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit euros (EUR 35.638.158,-) a été apportée par la délivrance (i) d'un certificat d'apport daté du 11 juillet 2013 et émis par FM Holdings, et (ii) un certificat d'évaluation en date du 11 juillet 2013 et émis par la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier en conséquence la première phrase de l'article 8 des statuts de la Société (toutes les autres dispositions restant inchangées) afin de refléter l'augmentation du capital social par la création et l'émission de trente-cinq millions six cent trente-huit mille cent cinquante-huit (35.638.158) Nouvelles Parts Sociales comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize euros (EUR 94.344.913,-) représenté par quatre-vingt-quatorze millions trois cent quarante-quatre mille neuf cent treize (94.344.913) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune. (...)».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au représentant des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le représentant des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Colleran, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112598/183.

(130136197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

QP Elgin Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.889.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July,

Before Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "QP Elgin Holdings S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 129 889 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem on July 04th, 2007, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1832 of August 29, 2007.

There appeared:

The sole partner of the Company, "Avestus Nominees Limited" a "private limited company" incorporated and existing under the laws of the Republic of Ireland, having its registered office at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, registered under the number 375919 (the "Sole Partner"), represented by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde residing in Esch-sur-Alzette, duly authorized to act on behalf of the Sole Partner by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Partner declared and requested the notary to act that:

I. - All the 250 (two hundred and fifty) ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares, 50 (fifty) class I shares, with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Partner of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Partner waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Partner resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:

It is declared that:

- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 35,000 (thirty-five thousand euros) divided into 250 (two hundred and fifty) ordinary shares, 50 (fifty) class A shares, 50 (fifty) class B shares, 50 (fifty) class C shares, 50 (fifty) class D shares, 50 (fifty) class E shares, 50 (fifty) class F shares, 50 (fifty) class G shares, 50 (fifty) class H shares and 50 (fifty) class I shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

- The Sole Partner is the sole owner of all the shares of the Company.

- The Sole Partner approves the interim balance sheet and profit and loss account of the Company as at July 11 2013 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Partner appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Partner, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Partner, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Partner undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby taken over, transferred and conveyed to the Sole Partner which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Partner irrevocably undertakes to take over and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;

(iv) The Sole Partner will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:
- Catherine Baudhuin, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Babette Chambre, manager B, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Pierre Feltgen, manager A, residing professionally at 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;
- Mark Donnelly, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland;
- Sandra Atkinson, manager A, residing professionally at Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 7A, Rue Robert Stümper, L- 2557 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille treize, le onze juillet,

Pardevant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "QP Elgin Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129 889 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph Wagner résidant à Sanem instrumentant en date du 04 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 29 août 2007, numéro 1832.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Avestus Nominees Limited" une "private limited company" constituée sous le droit de la République d'Irlande ayant son siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande immatriculée sous le numéro 375919 (l'«Associé Unique»), représenté par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde demeurant à Esch-sur-Alzette, dûment autorisé à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie A, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie C, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie D, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie E, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie F, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie G, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie H, et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie I d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Associé Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 ans.

Première résolution.

- L'Associé Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:

Il est déclaré que:

- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 35,000 (vingt-cinq mille euros), représentés par 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie A, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie C, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie D, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie E, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie F, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie G, 50 (cinquante) parts sociales de catégorie H, et 50 (cinquante) parts sociales de catégorie I, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

- L'Associé Unique est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

- L'Associé Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 11 juillet 2013 ci-joint en annexe A (Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Associé Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Associé Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Associé Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Associé Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Associé Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute;

(iv) l'Associé Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- Catherine Baudhuin, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Babette Chambre, gérante B, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg;
- Pierre Feltgen, gérant A, avec adresse professionnelle au 12-14, Boulevard d'Avranches, L-1160, Luxembourg;
- Mark Donnelly, gérant A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande;
- Sandra Atkinson, gérante A, avec adresse professionnelle au Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 7A, Rue Robert Stümper, L-2557, Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9594.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112616/186.

(130136201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

RBC Finance S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.921.330,00.

Siège de direction effectif: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 169.988.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth day of July,

before Us Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Royal Bank of Canada, a Canadian chartered bank, having its head office in Montreal, Canada and its address at 1 Place Ville Marie, Montreal, Quebec, Canada, H3C 3A9, being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of,

RBC Finance S.à r.l./B.V., a private limited liability company, having its statutory seat in Amsterdam, the Netherland, and its principal office, establishment and central administration at 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on the thirtieth day of December nineteen hundred seventy-two by a deed executed before Juan Carlos Florencio Pons, at that time civil-law notary in Amsterdam, the Netherlands, migrated its principal office, establishment and central administration to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette dated June 14, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1971, p. 94573, and having a share capital amounting to EUR 446,333,623.26.- and (the Company).

The Sole Shareholder is represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. that 100% of the share capital of the Company is represented at the present meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda;

II. that the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Amendment of articles 1, 11, 13, 14, 18 and 25 of the articles of association of the company;

3. Reduction of the authorized and issued share capital of the company by an amount of four hundred forty-two million four hundred twelve thousand two hundred ninety-three euro and twenty-six eurocent (EUR 442,412,293.26) in order to bring it from its present amount of four hundred forty-six million three hundred thirty-three thousand six hundred twenty-three euro and twenty-six eurocent (EUR 446,333,623.26) to three million nine hundred twenty-one thousand three hundred thirty euro (EUR 3,921,330.-), by reducing the nominal value of each share by an amount of five hundred sixty-four euro and eleven eurocent (EUR 564,11), in order to bring it from its present amount of five hundred sixty-nine euro and eleven eurocent (EUR 569.11) to five euro (EUR 5.-). Accordingly, the share capital will be represented by seven hundred eighty-four thousand two hundred sixty-six (784,266) issued shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company;

5. Approval of the repayment of four hundred forty-two million four hundred twelve thousand two hundred ninety-three euro and twenty-six eurocent (EUR 442,412,293.26) to the Sole Shareholder;

6. Authorization granted to any manager of the company to proceed with such repayment of the Sole Shareholder of the Company;

7. Amendment of the books and registers of the company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the company with the registration of the decrease of the nominal value of the shares of the company and the registration of the share capital decrease in the register of shareholders of the Company; and

8. Miscellaneous.

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholders represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 1, 11, 13, 14, 17, 18 and 25 of the articles of association of the Company (the Articles), which shall henceforth read as follows:

« **Art. 1. Definitions.**

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"share": a share in the capital of the company;

"shareholder": a holder of one or more shares;

"general meeting": a meeting of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"management board": the body of the company consisting of its managers

"in writing": by letter, by telecopier, by e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

"meeting right": the right to attend the general meeting and to address the meeting in person or through a representative authorized in writing, and the other rights designated by law to holders of depositary receipts of shares to which meeting right is attached; and

the "law": any applicable law or regulation.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent."

« **Art. 11. Depositary receipts for shares.** No meeting rights can be attached to depositary receipts for shares in the capital of the company."

« **Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.**

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 When making management board resolutions, each manager may cast one vote.

13.3 Meetings of the management board will be held in Luxembourg.

13.4 All resolutions of the management board shall be adopted by a majority of the votes cast, in a meeting in which at least half of the managers A is present or represented, provided this majority contains the affirmative vote of all managers A present or represented..

13.5 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.6 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.7 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible. The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

13.8 A manager shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that manager and the company and the enterprise connected with it. If there is such personal conflict of interest in respect of all managers, the preceding sentence does not apply and the management board shall maintain its authority, without prejudice to the provisions of Article 15.2."

« **Art. 14. Representation.**

14.1 The company shall be represented by the management board. Each manager A shall also be authorised to represent the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, if required by the law, indicating the scope of their power to represent the company."

« **Art. 18. Profits and Distributions; Statutory reserve.**

18.1 The profits realised in a financial year are at the disposal of the general meeting. Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the law given the contents of the annual accounts. If the general meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at latest immediately after the approval of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.2 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation does not apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the issued share capital.

18.3 The general meeting has the authority to make distributions under the conditions prescribed by the law. If the company is required by law to maintain reserves, including but not limited to the reserve as referred to in article 18.2, this authority only applies to the extent that the equity exceeds these reserves. No resolution of the general meeting to distribute shall have effect without the consent of the management board. The management board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the company will be unable to continue the payment of its due debts.

18.4 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded."

« **Art. 25. Written resolutions.**

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all shareholders have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, managers shall be given the opportunity to render advice.

25.2 For the purposes of Article 25.1 the requirement of votes to be cast in writing shall also be met in case the resolution is recorded in writing or electronically, indicating the manner in which each vote is cast and such resolution is signed by all shareholders.

25.3 As soon as the management board is acquainted with the resolution, it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 23."

Third resolution

The Sole Shareholder decides to reduce the authorized and issued share capital of the Company by an amount of four hundred forty-two million four hundred twelve thousand two hundred ninety-three euro and twenty-six eurocent (EUR 442,412,293.26) in order to bring it from its present amount of four hundred forty-six million three hundred thirty-three thousand six hundred twenty-three euro and twenty-six eurocent (EUR 446,333,623.26) to three million nine hundred twenty-one thousand three hundred thirty euro (EUR 3,921,330.-), by reducing the nominal value of each share by an amount of five hundred sixty-four euro and eleven eurocent (EUR 564,11), in order to bring it from its present amount of five hundred sixty-nine euro and eleven eurocent (EUR 569.11) to five euro (EUR 5.-). Accordingly, the share capital will be represented by seven hundred eighty-four thousand two hundred sixty-six (784,266) issued shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each.

Fourth resolution

As a consequence of the third resolution, article 4 of the Articles of the Company shall henceforth read as follows:

« **Art. 4. Share capital.**

4.1 The authorized and issued share capital of the company amounts to three million nine hundred twenty-one thousand three hundred thirty euro (EUR 3,921,330.-).

4.2 The share capital of the company is divided into seven hundred eighty-four thousand two hundred sixty-six (784,266) issued shares, with a nominal value of five euro (EUR 5.-) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares may be repurchased and may be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the managers."

Fifth resolution

As a consequence of the capital reduction, the amount of four hundred forty-two million four hundred twelve thousand two hundred ninety-three euro and twenty-six eurocent (EUR 442,412,293.26) will be paid to the Sole Shareholder of the Company.

Sixth resolution

Further to the capital reduction, the Sole Shareholder decides to grant authorization to any manager of the Company to proceed with the payment to the Sole Shareholder of the Company of the amount of four hundred forty-two million four hundred twelve thousand two hundred ninety-three euro and twenty-six eurocent (EUR 442,412,293.26).

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the decrease of the nominal value of the shares of the Company and the registration of the share capital decrease in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dixième jour de juillet,

par-devant Nous Me Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand- Duché de Luxembourg,

A comparu:

Royal Bank of Canada, une banque à charte canadienne dont le siège social est établi à Montréal, Canada, et dont l'adresse se situe au 1 Place Ville Marie, Montreal, Quebec, Canada, H3C 3A9, étant l'associé unique (l'Associé Unique) de,

RBC Finance S.à r.l./B.V., une société à responsabilité limitée, dont le siège officiel est établi à Amsterdam, les Pays-Bas, et le siège principal, établissement et administration centrale au 16, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, constituée le trente décembre mille neuf cent soixante-douze suivant un acte reçu par-devant Juan Carlos Florencio Pons, alors notaire à Amsterdam, les Pays-Bas, a transféré son siège principal, établissement et administration centrale à Luxembourg suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 4 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1971, p. 94573, et disposant d'un capital social de EUR 446.333.623,26,- (la Société).

L'Associé Unique est représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que 100% du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée, qui est par conséquent, régulièrement constituée et peut statuer sur les points de son ordre du jour;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des articles 1, 11, 13, 14, 18 et 25 des statuts de la Société;

3. Réduction du capital social émis et autorisé de la Société d'un montant de quatre cent quarante-deux million quatre cent douze mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (EUR 442.412.293,26) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six million trois cent trente-trois mille six cent vingt-trois euros et vingt-six centimes (EUR 446.333.623,26) à trois million neuf cent vingt et un mille trois cent trente euros (EUR 3.921.330,-), en réduisant la valeur nominale de chacune des parts sociales d'un montant de cinq cent soixante-quatre euros et onze centimes (EUR 564,11), afin de la porter de son montant actuel de cinq cent soixante-neuf euros et onze centimes (EUR 569,11) à cinq euros (EUR 5,-). En conséquence, le capital social sera représenté par sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-six (784.266) parts sociales émises, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

5. Approbation du remboursement de quatre cent quarante-deux million quatre cent douze mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (EUR 442.412.293,26) à l'Associé Unique;

6. Autorisation octroyée à tout gérant de la Société de procéder à ce remboursement à l'Associé Unique de la Société;

7. Modification des livres et des registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société et à l'enregistrement de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à l'assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 1, 11, 13, 14, 17, 18 et 25 des statuts de la Société (les Statuts), qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 1^{er} . Définitions.

1.1 Dans les présents statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

«part sociale»: une part sociale dans le capital de la société;

«associé»: un détenteur d'une ou de plusieurs parts sociales;

«assemblée générale»: une réunion des associés ou, lorsque le contexte l'exige, l'organe de la société constitué de ses associés;

«conseil de gérance»: l'organe de la société constitué de ses gérants;

«par écrit»: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible qui est transmis autrement qu'électroniquement, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être établie de manière suffisante;

«Le droit de participation à l'assemblée»: Le droit de participer à une assemblée générale en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire autorisé par écrit, et de tout autre droit de participation à l'assemblée prévu par la loi aux détenteurs de certificat de dépôt de parts sociales; et

la «loi»: toute loi applicable ou règlement applicable.

1.2 Les références aux articles devront être considérées comme une référence aux articles des présents statuts, sauf indication spécifique contraire.»

« Art. 11. Certificat de dépôt des parts sociales. Dans le capital de la société, aucun droit de participation n'est lié aux certificats de dépôts."

Art. 13. Fonctions, Processus décisionnel et Répartition des fonctions.

13.1 Le conseil de gérance assurera la gestion de la société.

13.2 Lors de la prise de décisions du conseil de gérance, chaque gérant peut exprimer une voix.

13.3 Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg.

13.4. Toutes les décisions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des voix exprimées, lors d'une réunion à laquelle la moitié au moins des gérants A est présente ou représentée, à condition que cette majorité comprenne les votes positifs de tous les gérants A présents ou représentés.

13.5 Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises à tout moment en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote en question soit soumise à tous les gérants alors en fonction et qu'aucun d'eux ne s'oppose à cette procédure décisionnelle.

13.6 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un registre qui sera tenu par le conseil de gérance.

13.7 Le conseil de gérance peut fixer d'autres règles concernant son processus décisionnel et les méthodes de travail. Dans ce contexte, le conseil de gérance peut également déterminer les missions dont chaque gérant en particulier sera responsable. L'assemblée générale peut décider que ces règles et répartitions des fonctions soient mises par écrit et qu'elles seront soumises à son approbation.

13.8. Un gérant ne peut participer aux délibérations et dans le processus décisionnel en cas de conflit d'intérêts direct ou indirect entre le gérant et la société et l'entreprise qui s'y rattache. S'il existe un tel conflit d'intérêts à l'égard de tous les gérants, la phrase précédente ne s'applique pas et le conseil de gérance maintient son autorité, sans préjudice aux dispositions de l'article 15.2."

« Art. 14. Représentation.

14.1 La société sera représentée par le conseil de gérance. Chaque gérant A sera également autorisé à représenter la société.

14.2 Le conseil de gérance peut nommer des agents avec des pouvoirs spécifiques et limités pour représenter la société. Chaque représentant sera habilité à représenter la société sous réserve des limites qui lui sont imposées. Le conseil de gérance déterminera le titre de chaque représentant. Ces représentants pourront être inscrits au Registre du Commerce et des Sociétés, dans la mesure où la loi l'exige, mentionnant l'étendue de leurs pouvoirs de représentation de la société.

"

« Art. 18. Bénéfices et Distributions; Réserve légale.

18.1 Les bénéfices réalisés lors d'un exercice social sont à la disposition de l'assemblée générale. Toute distribution de bénéfices devra se faire après adoption des comptes annuels si la loi le permet compte tenu des comptes annuels. Si l'assemblée générale n'adopte pas de décision concernant l'affectation de bénéfices au préalable ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront réservés.

18.2 Annuellement, un montant égal au moins à un vingtième des bénéfices devra être transféré à la réserve légale. Cette obligation cesse d'être applicable lorsque la réserve légale atteint, ou est supérieure à, un dixième du capital social émis.

18.3 L'assemblée générale a le pouvoir de faire des distributions dans les conditions prescrites par la loi. Si la société est tenue par la loi de maintenir des réserves, y compris mais non limité à la réserve visée à l'article 18.2, ce pouvoir s'applique uniquement à l'étendue qui dépasse les fonds propres de ces réserves. Aucune résolution de l'assemblée générale permettant la distribution n'a d'effet sans le consentement du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut réfuter son consentement seulement s'il sait ou s'attend raisonnablement qu'après la distribution, la société sera incapable de poursuivre le paiement de ses dettes.

L'assemblée générale peut décider de payer un dividende intérimaire et/ou faire des distributions à partir de toute réserve de la société, sauf à partir de la réserve dont il est question à l'article 18.2, selon les conditions prescrites par la loi.

18.4 Lors du calcul du montant d'une distribution sur les parts sociales, les parts sociales détenues par la société ne seront pas prises en compte.

« Art. 25. Résolutions écrites.

25.1 Sauf si la société a plus de vingt-cinq associés, les décisions de l'assemblée générale peuvent également être adoptées d'une autre manière que la tenue d'une assemblée à condition que tous les associés aient donné par écrit leur consentement au processus décisionnel. Les votes peuvent être exprimés par écrit. Avant l'adoption des décisions, les gérants ont la possibilité d'exprimer leurs avis.

25.2 L'obligation d'exprimer le vote par écrit en vertu de l'article 25.1 doit également être respectée lorsque la décision est consignée par écrit ou électroniquement, indiquant la manière dans laquelle chaque vote est exprimé et ladite décision est signée par tous les associés.

25.3 Dès lors que le conseil de gérance est informé de la décision, le conseil de gérance la conservera et l'ajoutera à celles mentionnées à l'article 23.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social émis et autorisé de la Société d'un montant de quatre cent quarante-deux million quatre cent douze mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (EUR 442,412,293.26) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-six million trois cent trente-trois mille six cent vingt-trois euros et vingt-six centimes (EUR 446.333.623,26) à trois million neuf cent vingt et un mille trois cent trente euros (EUR 3.921.330,-), en réduisant la valeur nominale de chacune des parts sociales d'un montant de cinq cent soixante-quatre euros et onze centimes (EUR 564,11), afin de le porter de son montant actuel de cinq cent soixante-neuf euros et onze centimes (EUR 569,11) à cinq euros (EUR 5,-). En conséquence, le capital social sera représenté par sept cent quatre-

vingt-quatre mille deux cent soixante-six (784.266) parts sociales émises, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence de la troisième résolution, l'article 4 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

" Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social émis et autorisé de la société s'élève à trois millions neuf cent vingt et un mille trois cent trente euros (EUR 3.921.330,-).

4.2 Le capital social de la société est divisé en sept cent quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-six (784.266) parts sociales émises, ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

4.3 Toutes les parts sociales sont nominatives. Aucun certificat de parts sociales ne pourra être émis.

4.4 Les parts sociales peuvent être respectivement, rachetées et remboursées, sous réserve et conformément à l'article 7 et aux termes et conditions ainsi qu'à la procédure de rachat ou de remboursement déterminés dans le temps par les gérants. "

Cinquième résolution

En conséquence de la réduction de capital, le montant de quatre cent quarante-deux millions quatre cent douze mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (EUR 442,412,293.26) sera versé à l'Associé Unique de la Société.

Sixième résolution

A la suite de la réduction de capital, l'Associé Unique décide d'octroyer l'autorisation à tout gérant de la Société de procéder au versement à l'Associé Unique de la Société le montant de quatre cent quarante-deux millions quatre cent douze mille deux cent quatre-vingt-treize euros et vingt-six centimes (EUR 442,412,293.26).

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société, agissant individuellement, de procéder au nom de la Société à l'enregistrement de la réduction de la valeur nominale des parts sociales de la Société et à l'enregistrement de la réduction du capital social dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9344.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112631/334.

(130136544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SRE Waterloo Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.729.040,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.420.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of July.

Before Maitre Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

SRE Portfolios UK Ltd, a limited liability company existing under the laws of England, having its registered office at 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, United Kingdom, and with company number 07833099 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of SRE Waterloo Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary established in Luxembourg, on 12 February 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 671 on 30 March 2010, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.420 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary dated 3 December 2010, published in the Mémorial number 652 on 6 April 2011.

II.- That the 500 (five hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 30 (thirty British Pounds) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of GBP 2,714,040 (two million seven hundred fourteen thousand forty British Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 15,000 (fifteen thousand British Pounds) to GBP 2,729,040 (two million seven hundred twenty-nine thousand forty British Pounds) by the issuance of 90,468 (ninety thousand four hundred sixty-eight) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty British Pounds) each, subject to the payment of a share premium amounting to GBP 24,426,082.10 (twenty-four million four hundred twenty-six thousand eighty-two British Pounds and ten Pence) payable on the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 2,714,040 (two million seven hundred fourteen thousand forty British Pounds) so as to raise it from its current amount of GBP 15,000 (fifteen thousand British Pounds) to GBP 2,729,040 (two million seven hundred twenty-nine thousand forty British Pounds) by the issuance of 90,468 (ninety thousand four hundred sixty-eight) new shares with a nominal value of GBP 30 (thirty British Pounds) each (the "New Shares"), subject to the payment of a share premium amounting to GBP 24,426,082.10 (twenty-four million four hundred twenty-six thousand eighty-two British Pounds and ten Pence) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Shares. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below, which is now at the disposal of the Company.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, consists in a receivable held by the Sole Shareholder against the Company.

112891

Valuation

The Contribution is valued at an amount of GBP 27,140,122.10 (twenty-seven million one hundred forty thousand one hundred twenty-two British Pounds and ten Pence).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 10 July 2013 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given.

Manager intervention

Thereupon intervene:

- Mr. Tom Berrigan, class A manager, having his professional address at 49 Dawson Street, Dublin 2, Ireland;
- Luxembourg Corporation Company S.A., class B manager, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; and
- Mr. Jan Willem Overheul, class B manager, having his professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; represented here by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- SRE Portfolios UK Ltd: 90,968 (ninety thousand nine hundred sixty-eight) shares.

The notary acts that the 90,968 (ninety thousand nine hundred sixty-eight) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"The Company's share capital is set at GBP 2,729,040 (two million seven hundred twenty-nine thousand forty British Pounds), represented by 90,968 (ninety thousand nine hundred sixty-eight) shares with a nominal value of GBP 30 (thirty British Pounds) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (EUR 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'An deux mille treize, le douzième jour de juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg.

A comparu:

SRE Portfolios UK Ltd, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social sis au 4 Thomas More Square, London E1W 1YW, Grande-Bretagne, ayant pour numéro de société 07833099 (l'"Associé Unique").

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de SRE Waterloo Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée selon un acte reçu par Me Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg, le 12 février 2010, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial") numéro 671, le 30 mars 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.420 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte passé devant le notaire soussigné en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial, numéro 652, le 6 avril 2011.

II.- Les 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.714.040 GBP (deux millions sept cent quatorze mille quarante Livres Sterling britanniques) afin de le porter de son montant actuel de 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling britanniques) à 2.729.040 GBP (deux millions sept cent vingt neuf mille quarante Livres Sterling britanniques) par l'émission de 90.468 (quatre vingt dix mille quatre cent soixante huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 24.426.082,10 GBP (vingt quatre millions quatre cent vingt six mille quatre vingt deux Livres Sterling britanniques et dix cents) allouée sur le compte de prime d'émission de la Société;

3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 8 alinéa 1 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.714.040 GBP (deux millions sept cent quatorze mille quarante Livres Sterling britanniques) afin de le porter de son montant actuel de 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling britanniques) à 2.729.040 GBP (deux millions sept cent vingt neuf mille quarante Livres Sterling britanniques) par l'émission de 90.468 (quatre vingt dix mille quatre cent soixante huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 24.426.082,10 GBP (vingt quatre millions quatre cent vingt six mille quatre vingt deux Livres Sterling britanniques et dix cents) allouée sur le compte de prime d'émission de la Société (la "Prime d'Emission"), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l'"Apport").

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'Apport tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport tel que décrit ci-après, qui est maintenant à la disposition de la Société.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, consiste en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société.

Evaluation

L'Apport est évalué à un montant de 27.140.122,10 GBP (vingt-sept millions cent quarante mille cent vingt-deux Livres Sterling britanniques et dix cents).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur de l'apport datée du 10 juillet 2013 qui devra rester annexée à cet acte pour être soumis avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Ici interviennent:

- Mr. Tom Berrigan, gérant de classe A, ayant son adresse professionnelle au 49 Dawson Street, Dublin 2, Irlande;
- Luxembourg Corporation Company S.A., gérant de classe B, ayant son siège social sis au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- Mr. Jan Willem Overheul, gérant de classe B, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

Ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé, incluse à la déclaration de valeur de l'apport ci-dessus.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément à la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est le suivant:

- SRE Portfolios UK Ltd: 90.968 (quatre vingt dix mille neuf cent soixante huit) parts sociales.

Le notaire acte que les 90.968 (quatre vingt dix mille neuf cent soixante huit) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentés de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des résolutions et déclarations qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement apporté, il est décidé de modifier l'article 8 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à 2.729.040 GBP (deux millions sept cent vingt neuf mille quarante Livres Sterling britanniques), représenté par 90.968 (quatre vingt dix mille neuf cent soixante huit) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) chacune."

Pas d'autre modification de cet article n'a été effectuée.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, ce dernier a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9605.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112738/223.

(130136186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

SRE Portfolios Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.553.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of July.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Strategic Real Estate Portfolios public limited company, a public limited company governed by the laws of Ireland, with registered office at 49 Dawson Street, Dublin 2, Ireland, and registered with the Dublin trade register under number 138503 (the "First Shareholder");

(2) Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited, a limited company governed by the laws of Ireland, with registered office at 54-62 Townsend Street, Georges Court, Dublin 2, Ireland, and registered with the Dublin trade register under number 142905 (the "Second Shareholder", and together with the First Shareholder, the "Shareholders"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties hereby represented as described above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the shareholders of SRE Portfolios Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary established in Luxembourg, on 18 December 2009, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 289 on 10 February 2010, registered with the Trade and Companies Register under number B 150.553 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary dated 3 August 2010, published in the Mémorial, number 2134 on 11 October 2010.

II.- That the 80,500 (eighty thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Amendment of twelfth paragraph of article 13 of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore unanimously agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to amend paragraph 12 of the article 13 of the articles of association of the Company, by deleting the following wording: "Provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction".

Following such amendment, paragraph 12 of article 13 of the articles of association of the Company shall be read as follows:

"The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'An deux mille treize, le onzième jour de Juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

(1) Strategic Real Estate Portfolios public limited company, une société constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis au 49 Dawson Street, Dublin 2, Irlande, et immatriculée auprès du registre de commerce de Dublin sous le numéro 138503 (le "Premier Associé");

(2) Northern Trust Fiduciary Services (Ireland) Limited, une société constituée selon les lois de l'Irlande, ayant son siège social sis au 54-62 Townsend Street, Georges Court, Dublin 2, Irlande, et immatriculée auprès du registre de commerce de Dublin sous le numéro 142905 (le "Second Associé", et ensemble avec le Premier Associé, les "Associés"),

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations ayant été paraphées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les parties comparantes sont les associés de la société SRE Portfolios Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg constituée selon un acte reçu par Me Carlo Wersandt, notaire établi à Luxembourg, le 18 Décembre 2009, publié dans le "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (le "Mémorial") numéro 289, le 10 Février 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.553 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par un acte passé devant le notaire soussigné en date du 3 Août 2010, publié au Mémorial, numéro 2134, le 11 Octobre 2010.

II.- Les 80.500 (quatre vingt mille cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt cinq Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment et préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Modification du douzième alinéa de l'article 13 des statuts de la Société; et
3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé à l'unanimité que les Associés renoncent à leur droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé à l'unanimité de modifier l'alinéa 12 de l'article 13 des statuts de la Société, en supprimant la phrase suivante:

"à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger".

Suite à cette modification, l'alinéa 12 de l'article 13 des statuts de la Société doit se lire comme suit:

"Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment".

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour indiqué en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire des personnes comparantes, ces derniers ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9596. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013112737/126.

(130136200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2013.

Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 102.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013108697/10.

(130132070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Barrilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 37.586.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013108699/10.

(130132027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Level 3 Communications, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 135.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013109169/9.

(130132732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.
